

Le dossier pharmaceutique est-il un bon outil pour les patients ambulatoires des rétrocessions à l'hôpital ?

C. Guitart, A. Quintard, N. Terrail

CHU Montpellier, 371 av du doyen Gaston Giraud 34295 Montpellier



Introduction

- Dossier Pharmaceutique (DP) créé à l'initiative de l'Ordre des Pharmaciens en 2007 et déployé dans les pharmacies d'officine avec un taux de couverture de 96 %
- Enregistrement des dispensations, sur prescription ou pas, des 4 derniers mois
- Création du DP ainsi que l'enregistrement de chaque dispensation se fait avec l'accord du patient
- Depuis décembre 2014, déploiement du DP au service des rétrocessions du CHRU de Montpellier

Objectif

Déterminer si la création des dossiers se fait selon les règles de confidentialité et selon le Bon Usage du DP

Patients et méthode

- Etude prospective d'un mois réalisée au service des rétrocessions
- Données relevées relatives au DP et à son bon usage (possession, connaissance du DP, désir de créer ou supprimer une dispensation, désir de supprimer le DP) et à la pathologie liée à la dispensation hospitalière
- Entretiens avec les patients et relevés des données sur le logiciel « Dossier pharmaceutique »

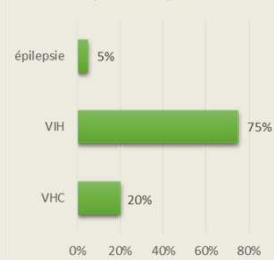
Résultats

Echantillon : 20 patients
Pathologies : VIH, VHC, épilepsie

Proportion de patients ayant un DP



Répartition par type de pathologie



Données relevées

% (nb)

- Pour les patients possédant un DP
 - ❖ Ceux qui connaissent son existence : 10 % (1)
 - ❖ Ceux qui souhaitent le supprimer : 0 % (0)
 - ❖ Ceux qui souhaitent enregistrer la dispensation hospitalière : 20 % (2)
 - ❖ Ceux qui veulent supprimer une dispensation : 10 % (1)
- Pour les patients ne possédant pas de DP
 - ❖ Ceux qui veulent le créer : 0 % (0)

Conclusion et discussion

L'Ordre des Pharmaciens communique sur un taux d'ouverture important de dossiers avec une création laissée à l'initiative des patients. Or ce n'est pas ce qui ressort dans cette étude.

Le DP pourrait être un bon support d'échange entre les pharmaciens pour le suivi des patients mais il comporte des limites : l'historique de certaines dispensations, les posologies ou les coordonnées des prescripteurs sont absents, les inscriptions des dispensations, totales ou partielles laissées au libre choix des patients peuvent être incomplètes. Au vu de ces résultats, le DP semble difficile à alimenter aujourd'hui pour le pharmacien des rétrocessions.